

# Aide à l'installation des saliculateurs

## REGION DES PAYS DE LA LOIRE

### Présentation du dispositif

- L'aide régionale à l'installation en saliculture a pour objectifs prioritaires :
  - d'encourager les installations dans la filière, génératrices d'emplois directs et indirects et de maintenir ainsi le potentiel de production régional,
  - d'apporter une aide au démarrage permettant de soutenir les investissements nécessaires à la bonne réalisation de l'installation et d'équilibrer les comptes de résultats,
  - de soutenir le développement et maintien d'une filière économique ayant des impacts positifs sur d'autres secteurs ou domaines (gestion de paysages présentant une forte biodiversité, attractivité touristique)

### Montant de l'aide

- L'aide consiste en une subvention forfaitaire de 10 000 €.
- Une majoration de 5 000 € en cas de projet d'installation générateur de valeur ajoutée et d'emploi à l'échelle du territoire des Pays de la Loire.

### Informations pratiques

- La demande doit être formulée auprès de la chambre départementale d'agriculture en amont de la date de l'installation du jeune saliculteur.
- Le règlement complet et le dossier type de demande d'aide sont téléchargeables sur le site internet de la Région.

### Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Entreprise Individuelle
    - › Exploitant agricole
- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
    - › Règle de minimis

### Organisme

#### REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire  
44966 NANTES  
Web : [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

---

## Liens

- [Dossier demande d'aide](#)

---

## Source et références légales

Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.